



La FRANCE en Cour de Justice ?

Extraction : RH 29 / 04 / 2015



Dépêche 29/04/2015 de l'Agence France Presse : (<http://www.afp.com/fr/info/pollution-de-lair-lue-menace-de-poursuivre-la-france-en-justice>)

La Commission européenne a menacé mercredi la France d'un renvoi en justice si elle ne prend pas des *"mesures ambitieuses, rapides et efficaces"* pour limiter la pollution aux particules fines dans dix agglomérations, dont Paris, Lyon et Grenoble.

"La Commission européenne a demandé à la France de respecter la législation de l'UE exigeant que les États membres limitent l'exposition de leurs citoyens aux particules fines (PM10)", a-t-elle indiqué dans un communiqué.

Cet **"avis motivé"** peut être suivi d'un renvoi de la France devant la Cour de justice de l'Union européenne si le pays **"ne réagit pas dans un délai de deux mois"**, a précisé Bruxelles.

*"Les chiffres des autorités françaises les plus récents montrent que le problème de pollution de l'air persiste et que les limites maximales journalières pour ces particules sont dépassées dans 10 zones : Paris, Lyon, Grenoble, **Marseille**, Martinique, Rhône-Alpes (Vallée de l'Arve), **PACA-ZUR** (Zone urbaine régionale), Nice, Toulon, Douai-Béthune-Valenciennes",* selon la Commission.

L'exécutif européen **"considère que la France n'a pas adopté les mesures qui auraient dû être appliquées depuis 2005 pour protéger la santé de ses citoyens et elle lui demande de prendre des mesures ambitieuses, rapides et efficaces"**, poursuit Bruxelles.

"Ces minuscules particules proviennent des émissions imputables à l'industrie, à la circulation routière et au chauffage domestique et peuvent provoquer de l'asthme, des problèmes cardiovasculaires, des cancers du poumon et entraîner une mort prématurée", rappelle la Commission européenne.

Un épisode de pollution accrue à Paris et en Île-de-France début avril avait donné lieu à une nouvelle polémique en France, les élus de la région réclamant, en vain, une mise en œuvre rapide de la circulation alternée des véhicules.

AFP

Le CAN L2 observe :

La Commission Européenne serait-elle injuste avec l'État Français ? A Marseille :

- L'État nie l'évidence : La future autoroute urbaine A507, dite L2, va par le trafic de transit qui se rajoutera au trafic existant, aggraver la pollution marseillaise.
- L'État entrave l'installation de la station permanente de surveillance de la pollution de l'air SEM-KADDOUZ, indépendante de l'exploitant de la L2.

Œuvrons ensemble, Riverains, Associations, CIQ, Élus territoriaux pour que l'État :

- Se résigne à l'installation de la station de surveillance (financée sans l'État par les Collectivités Locales)
- Désigne un porteur de projet pour que l'Europe puisse financer le traitement de l'air de la L2, que l'Europe se propose de financer. Les budgets européens existent, pour peu qu'on se donne la peine de les solliciter !